

Séance du Conseil Municipal du 24 Février 2015

Nombre de membres - en exercice :	11	Date de convocation:	17.02.2015
- présents :	09	Date d'affichage:	17.02.2015
- votants :	10		

L'an deux mille quinze, le vingt quatre février, à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Tauxières-Mutry, sous la présidence de Monsieur Philippe RICHOMME, Le Maire.

Etaient présents: P.RICHOMME, F.GALIMAND, S.BRUNET, F.LOUVET, F.LEJEUNE-BOEVER, D.BARBIER, P.GAILLARD, F.GIANONCELLI et D.VILLENET

Etaient excusés : H.GALIMAND représentée par F.GALIMAND et A.MASSARD

Mme F. GIANONCELLI a été élue secrétaire de séance.
Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Délibération n°2015-01: avenant au marché de la micro-crèche

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le devis de la société STTS en charge du lot n°10 « revêtement de sol » et concernant un avenant lié à ce lot. Il est nécessaire de remplacer le sol initialement prévu qui était un matériau non imperméable par un revêtement synthétique imperméable. En effet, il avait été prévu initialement un revêtement souple sur la totalité de la cour après destruction du sol bitumeux existant or pour des raisons d'économie la superficie avait été fortement réduite et la destruction du sol bitumeux abandonné ce qui nécessite aujourd'hui la modification du type de sol extérieur. Le montant de cet avenant est de 4.440 €TTC (rappel : le lot initial était de 18.500 €sans compter la destruction du bitume).

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le devis de la société STTS pour le revêtement extérieur de la micro-crèche et autoriser le maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

Délibération n°2015-02 : Loyer de la micro-crèche

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'engage à louer le local de la micro-crèche à l'association « IL ETAIT UNE FOIS » pour un montant de 550 €/mois et autorise Monsieur le Maire à signer le bail commercial et toutes les pièces liées à cette location.

La rédaction de ce bail et la signature se fera devant notaire.

Orientations budgétaires :

Les propositions d'investissement en 2015 sont les suivantes :

- Remplacement du poste informatique du secrétariat et celui du maire
- Réfection bicouche sur toute la voirie du village touchée par l'assainissement
- Plantation sur la traverse RD9 du village
- Aménagement des trottoirs de la rue de la tournelle à Mutry
- En fin d'année, recherche d'un maître d'œuvre pour l'aménagement de la rue des closeraires
- Réfection de l'appartement de l'ancienne mairie-école

Préparation des Elections Départementales

Etablissement des plannings du bureau de vote pour les élections départementales du 22 et 29 mars 2015.

Délibération n°2015-03 : Etude de création d'une commune nouvelle :

Monsieur le Maire explique aux conseillers les enjeux, les modalités et les incidences de la création d'une nouvelle commune qui regrouperait les communes de Taulières Mutry, Louvois et Fontaine sur Ay.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de lancer l'étude sur les différents impacts liés à la création d'une nouvelle commune par le Cabinet Stratorial Finances.

Délibération n°2015-04 : Fixation des durées d'amortissements

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2321-2 (29°) et R.2321-1.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié qui propose un barème indicatif en fonction la nature des biens renouvelables.

Considérant la nécessité pour toutes les communes ou groupements d'amortir les subventions d'équipement versées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Décide :

- de fixer la durée d'amortissement des biens suivants :

Subvention d'équipement destinée au financement des biens immobiliers ou des installations	15 ans
Subvention d'équipement destinée au financement d'un bien mobilier, du matériel ou des études ainsi que toute aide	5 ans

- d'utiliser le mode d'amortissement linéaire